

	<b>Compte-rendu succinct</b>	<u>Le Président :</u> M. Gérome FASSENET
	<b>CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>	<u>Le Secrétaire de Séance :</u> M. Hervé BOUVERESSE
Affiché le :	<i>Séance du Jeudi 11 décembre 2014</i>	

Personnes excusées :

FAISANS : Mme Christine MAUFFREY – Donne POUVOIR à M. Sébastien HENGY,  
FRAISANS : Mme Martine VERMOT-DESROCHES – Donne POUVOIR à M. Christian GIROD,  
ORCHAMPS : M. Denis JEUNET – Donne POUVOIR à M. Christian RICHARD,  
PAGNEY : Mme Nelly QUELET – Donne POUVOIR à M. Alain GOMOT,  
PAGNEY : M. Michel GAGLIARDI,  
RANS : M. Jean-Louis MORLIER – Donne POUVOIR à M. Stéphane MONTRELAY,  
SERMANGE : M. Claude VUILLEMENOT Claude – Donne POUVOIR à M. Michel BENESSIONO,  
SERRE LES MOULIERES : M. Claude TERON – Remplacé par Mme Eliane GRUET, suppléante.

Le Conseil Communautaire s'est réuni le JEUDI 11 DECEMBRE 2014 à 20h30 à la salle des Fêtes d'EVANS sous la présidence de M. Gérome FASSENET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD. La séance a débuté à 20h38 et a été levée à 23h40.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour envoyé à tous les délégués communautaires.

### **1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur le Président propose de nommer Monsieur Hervé BOUVERESSE comme secrétaire de séance.

**A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire désignent Monsieur Hervé BOUVERESSE comme secrétaire de séance.**

*Pour : 44*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

### **2. POINTS COMPLEMENTAIRES A L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire d'ajouter 7 points complémentaires à l'ordre du jour qui sont les suivants :

- Réseau de chaleur : proposition d'une étude de faisabilité d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur à GENDREY,
- Projet éolien : mission de déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU de SERMANGE,
- Modification d'un montant de loyer,
- FPIC – Attribution du Fonds d'aide aux Projets d'Investissement de Communes – COMMUNE D'EVANS,
- Modification du contrat Enfance Jeunesse : signature de l'avenant,
- Recrutement d'agent temporaire au sein du service technique pour accroissement d'activité,
- Décision modificative n° 1 – BP ANNEXE SPANC,

**A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire acceptent favorablement d'ajouter les 7 points complémentaires ci-dessus à l'ordre du jour.**

*Pour : 44*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

### **3. POLITIQUE INTERCOMMUNALE**

a) **Projet éolien : avis sur la remise en état du site au moment du démantèlement**

Madame Maya FORNI de la société OPALE NATURELLES, présente ce point aux membres du Conseil Communautaire.

Monsieur Christian GIROD se demande comment cela se passe si l'entreprise n'est plus la même lors du démantèlement ?

Madame Maya FORNI de la société OPALE NATURELLES précise que l'entreprise qui rachète a l'obligation de démanteler. Une constitution financière (50 000 €/éolienne) en cas de souci avec la société d'exploitation ou la société « mère », cette constitution pourra être débloquée.

Monsieur Christian GIROD demande l'échéance du démantèlement ?

Madame Maya FORNI de la société OPALE NATURELLES, indique que les éoliennes peuvent produire jusqu'à 20 à 30 ans voir plus !

Monsieur Patrick PETIGNY se demande s'il y a du recul par rapport aux éoliennes ?

Madame Maya FORNI de la société OPALE NATURELLES, explique que la France n'a pas de recul : en revanche, en Allemagne et en Espagne, il y a des parcs éoliens de 25 ans.

Monsieur Grégoire DURANT prend part au débat et explique qu'il est difficile de se projeter.

Monsieur Didier PEREZ demande combien de milliers de tonnes par pilier ?

Madame Maya FORNI de la société OPALE NATURELLES, précise que les piliers seront faits avec de la matière locale (cimenterie ROCHEFORT).

**A l'unanimité, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire :**

- **se prononcent favorablement sur les modalités de remise en état du site sur la commune lors de l'arrêt de l'installation proposées par la SAS Energie Nord Jura ;**
- **autorisent Monsieur le Président à signer l'avis sur la remise en état du site.**

*Pour : 44*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

b) **Lancement de la procédure de déclaration de projet pour la révision du PLU de SERMANGE**

Madame Maya FORNI de la société OPALE NATURELLES, présente ce point aux membres du Conseil Communautaire.

Madame FORNI explique qu'il faut impérativement que les documents d'urbanisme soient compatibles. Les PLU de GENDREY et SALIGNEY sont compatibles mais celui de SERMANGE n'est pas compatibles. Or, pour faire la déclaration de projet, il faut donc que tous les documents d'urbanismes soient compatibles. C'est pourquoi, il est proposé de réviser le PLU de SERMANGE.

**A la majorité absolue, 2 abstentions, les membres du Conseil Communautaire acceptent :**

- **de prescrire la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU approuvé le 3 octobre 2011, en application de l'article L.300-6 et des articles L.123-14 et suivants du Code de l'Urbanisme ;**
- **de notifier, en application de l'article L.123-6 du Code de l'Urbanisme, de la présente délibération :**
  - **au Préfet ;**
  - **au Président du Conseil Régional ;**
  - **au Président du Conseil Général ;**

- aux représentants des organismes mentionnés à l'article L. 121-4 du Code de l'Urbanisme, à savoir les Présidents des Chambres de Commerces et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture ;
- au Président de l'EPCI en charge d'un SCOT limitrophe du territoire ;
- aux communes membres de l'EPCI.

*Pour : 42*

*Contre : 0*

*Abstention : 2*

- c) **Projet éolien : mission de déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU de SERMANGE**

Madame Maya FORNI de la société OPALE NATURELLES, présente ce point aux membres du Conseil Communautaire.

**A la majorité absolue, 2 abstentions, les membres du Conseil Communautaire acceptent la mission de JURA HABITAT concernant la mission de déclaration de projet pour la mise en compatibilité du PLU de SERMANGE pour un montant de 6 100 € HT.**

*Pour : 42*

*Contre : 0*

*Abstention : 2*

#### **4. ECONOMIE**

- a) **FPIC – Attribution du fonds d'aide aux projets d'investissement des communes – COMMUNE DE SALANS – Travaux de chaussée (route de COURTEFONTAINE) pour un montant de 23 861 € HT**

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président en charge de l'Economie, présente ce dossier aux membres du Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire se prononcent favorablement sur l'attribution du fonds d'aide aux projets d'investissement de la commune de SALANS, au maximum 8 548,02 € HT (sous réserve que le montant des aides ne passe pas 80 % des travaux).**

*Pour : 44*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

- b) **FPIC – Attribution du fonds d'aide aux projets d'investissement des communes – COMMUNE D'EVANS – Réhabilitation du bâtiment PRUDENT pour un montant de 22 130 € HT**

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président en charge de l'Economie, présente ce dossier aux membres du Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire se prononcent favorablement sur l'attribution du fonds d'aide aux projets d'investissement de la commune d'EVANS, au maximum 8 548,02 € HT (sous réserve que le montant des aides ne passe pas 80 % des travaux).**

*Pour : 44*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

Monsieur Michel BENESSIANO demande quel est le justificatif pour avoir ce fonds d'aide aux projets d'investissement.

Monsieur Eric MONTIGNON explique que la facture tamponnée de la TRESORERIE suffit.

Monsieur Stéphane MONTRELAY intervient pour signaler que la commune de RANS est exclue de ce FPIC et qu'il serait judicieux de revenir sur les critères de bases car si la commune de RANS a des travaux à faire sur des bâtiments dont les murs appartiennent à JURA NORD, comment procède t'on ?

Monsieur Eric MONTIGNON précise que toutes les communes qui bénéficient d'un service de JURA NORD ne peuvent pas bénéficier de ce FPIC et la commune de RANS fait partie de ces communes au même titre que RANCHOT ou DAMPIERRE.

Monsieur Stéphane MONTRELAY ajoute qu'il aimerait qu'une réflexion soit faite là-dessus ?

Monsieur Eric MONTIGNON ajoute que les différents critères d'attribution sont décidés en Commission « Economie » et propose à M. MONTRELAY de l'inviter à cette Commission.

## **5. BATIMENTS – SERVICE TECHNIQUE**

a) SDIS : accord de principe pour la reconstruction d'une caserne neuve

Monsieur Gérome FASSET, Président, présente ce dossier aux membres du Conseil Communautaire.

Monsieur Gilbert LAVRY demande si les 15 000 € suffiront pour faire les travaux ?

Monsieur Christian RICHARD ajoute que les travaux seront vraiment mineurs.

Monsieur Philippe SMAGGHE se demande si JURA NORD s'engage maintenant sur une construction ?

Monsieur Gérome FASSET précise que JURA NORD s'engage à inscrire dans le projet de territoire une construction d'une caserne neuve.

Monsieur Philippe SMAGGHE aimerait des éclaircissements car il ne souhaite pas que le projet d'une construction d'une caserne neuve interfère dans le projet de l'école de musique. Il ajoute également qu'il aurait souhaité que la délibération de ce soir soit votée avec la présentation du projet.

Monsieur Grégoire DURANT explique que la délibération de ce soir indique que JURA NORD ne souhaite pas réhabiliter la caserne actuelle mais plutôt en construire une nouvelle.

Monsieur Philippe SMAGGHE demande s'il est possible de supprimer la phrase « avant la fin du mandat ».

Monsieur Christian RICHARD précise qu'il est important d'avoir un horizon, des perspectives car il n'y aura plus de volontaire.

Monsieur Christian GIROD se demande s'il ne serait pas plus judicieux de faire une caserne centralisée ?

**A la majorité absolue, 3 abstentions, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire se prononcent favorablement sur la construction d'une caserne neuve avant la fin du mandat.**

*Pour : 41*

*Contre : 0*

*Abstention : 3*

b) Etat d'avancement des dossiers en cours

Monsieur Jean-Luc HUDRY, Vice-président en charge des bâtiments et du service technique, présente le dossier de l'école de musique.

Une réunion a eu lieu le 11/12 au matin avec SOCOTEC. 4 hypothèses ont été présentées. La commune d'ORCHAMPS s'engage à faire un accès par l'extérieur pour l'accessibilité. JURA NORD souhaite retenir l'aménagement des combles et le rez-de-chaussée.

Monsieur Christian RICHARD ajoute que le projet a été revu entièrement.

Monsieur Gérome FASSET explique qu'un marché va être lancé sur la globalité du projet avec des tranches optionnelles.

Monsieur Jean-Luc HUDRY ajoute que l'avantage des tranches optionnelles est que JURA NORD n'est pas obligé de les prendre et que le coût initial ne changera pas.

**Les membres du Conseil Communautaire prennent connaissance de l'avancement du dossier.**

Monsieur Gérome FASSETNET, Président, présente le dossier du pôle éducatif de GENDREY.

- c) Réseau de chaleur : proposition d'une étude de faisabilité d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur à GENDREY

Monsieur Gérome FASSETNET, Président, présente ce dossier aux membres du Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire acceptent de faire une étude de faisabilité chaufferie bois avec le réseau de chaleur à GENDREY pour un montant de 7 425 € HT.**

*Pour : 44*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

- d) Modification d'un montant de loyer

Monsieur Gérome FASSETNET, Président, présente ce dossier aux membres du Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire acceptent de modifier le montant du loyer de l'appartement n° 3 situé à GENDREY. Le loyer est donc de 300 €/mois au lieu de 256,16 €/mois.**

*Pour : 44*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

## **6. ENVIRONNEMENT - AMENAGEMENT**

- a) SPANC : renouvellement de la convention avec le Syndicat intercommunal des eaux de MONTMIREY-LE-CHATEAU et la commune d'OFFLANGES

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président en charge de l'environnement et de l'aménagement, présente ce dossier aux membres du Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire se prononcent favorablement sur le renouvellement de cette convention et autorisent le Président à signer ladite convention.**

*Pour : 44*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

- b) SPANC : mise en place de frais de gestion pour la compétence vidange

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président en charge de l'environnement et de l'aménagement, présente ce dossier aux membres du Conseil Communautaire.

Monsieur Alain GOMOT demande le prix de la vidange ?

Monsieur Dorian DODET, agent technique au SPANC, explique que le prix dépend du m3 et du volume de la cuve. Pour une cuve de 1000 litres le prix est de 125 € TTC et pour une cuve de 3000 litres, le prix est de 145 € TTC.

Monsieur Ludovic DUVERNOIS demande quel est le prix si la demande d'intervention est urgente ?

Monsieur Dorian DODET, agent technique au SPANC, ajoute que la prestation en urgence est de 250 € pour le SPANC et qu'une entreprise privée demanderait 400 €.

Afin de pallier aux frais de gestion de cette compétence, il conviendrait d'instaurer un pourcentage de 5 % sur le montant hors taxe de la prestation au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire se prononce favorablement sur cette proposition.**

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

c) Mise en œuvre du Droit de Préemption Urbain

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président en charge de l'environnement et de l'aménagement, présente ce dossier aux membres du Conseil Communautaire.

Il ajoute que JURA NORD va recenser tous les documents qui existent par commune puis faire une synthèse. A terme, le maire visera le DPU ou non et ensuite le Président de JURA NORD signera le document.

Monsieur Christian GIROD demande si les permis de construire sont dans le même cas ?

Monsieur Gérome FASSETNET indique qu'au 01/07/2015 JURA NORD signera les permis de construire avec bien entendu visa du maire à chaque fois. Il précise que le GRAND DOLE va mettre en place un service mutualisé pour les documents d'urbanismes : il serait peut-être intéressant de voir si JURA NORD peut se rapprocher de ce service ! A voir ???

Monsieur Philippe SMAGGHE se demande si les communes auront encore des relations avec la DDT 39 ?

Monsieur Gérome FASSETNET précise que la DDT 39 va totalement se désengager. Il ajoute que la loi impose aux collectivités de plus de 10 000 habitants de prendre en charge le DPU.

**Les membres du Conseil Communautaire prennent connaissance de ce dossier.**

d) Tarifs « ordures ménagères » 2015

Monsieur Grégoire DURANT, Vice-président en charge de l'environnement et de l'aménagement, présente ce dossier aux membres du Conseil Communautaire.

Il ajoute que pour l'année 2014, JURA NORD est en déficit.  
Cette année le SICTOM a décidé de baisser les tarifs.  
JURA NORD se laisse l'année 2015 pour réajuster.

Monsieur Alain GOMOT demande si JURA NORD connaît le montant des impayés ?

Monsieur Grégoire DURANT indique que le détail n'est pas connu.

Monsieur Patrick PETIGNY ajoute que quand les usagers écrivent à JURA NORD, ils n'ont pas de réponse à leurs demandes.

Monsieur Grégoire DURANT explique que normalement toutes demandes ont une réponse.

Monsieur Eric MONTIGNON précise que pour combler le déficit, JURA NORD a tout intérêt à augmenter son tarif étant donné que le SICTOM baisse son tarif.

Monsieur Christian RICHARD ajoute que JURA NORD gagne 20 000 € à 25 000 € au vu de la baisse du SICTOM donc si JURA NORD n'augmente pas, ça comblera le déficit de l'année 2014.

Monsieur Eric MONTIGNON se demande pourquoi c'est JURA NORD qui supporte les impayés des usagers ?

Monsieur Ludovic DUVERNOIS ajoute qu'en plus du tarif des ordures ménagères s'ajoutent la puce sur les bacs et la carte d'accès en déchetteries.

Monsieur Christian RICHARD explique que la carte d'accès en déchetteries n'est pas mise en place pour contrôler les usagers mais pour mieux appréhender les professionnels.

Monsieur Gérome FASSETNET demande si le SICTOM va reprendre la facturation ?

Monsieur Christian RICHARD explique que pour que le SICTOM puisse reprendre la facturation, il faut que tous les adhérents au SICTOM soit identique car par exemple le GRAND DOLE sont à la TEOM et la CCJN à la REOM.

Monsieur Eric MONTIGNON se demande s'il ne serait pas plus simple d'augmenter un petit peu.

Monsieur Grégoire DURANT ajoute qu'il est préférable d'augmenter une seule fois.

Monsieur Eric MONTIGNON précise qu'il faudra expliquer aux administrés l'augmentation qu'ils auront.

**A la majorité absolue, une voix contre et une abstention, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de ne pas augmenter les tarifs des ordures ménagères pour l'année 2015 et fixe les tarifs REOM comme suit aux résidents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 :**

- 1 personne : .....105,00 €,
- 2 personnes : .....160,00 €,
- 3 personnes : .....215,00 €,
- 4 personnes : .....270,00 €,
- 5 personnes : .....325,00 €,
- 6 personnes : .....380,00 €,
- par personne supplémentaire : ..... 25,00 €,
- résidence secondaire : .....159,00 €,
- commerce et profession libérale sans convention avec le SICTOM : .....105,00 €,

Les naissances ainsi que les décès seront comptabilisés au « *prorata temporis* » de l'année en cours.

Pour : 42

Contre : 1

Abstention : 1

## **7. COMMUNICATION – CULTURE - ASSOCIATIONS**

Avant de présenter ses points, Monsieur Christophe FERRAND ait une précision concernant l'achat du logiciel accueil et famille. Certaines interrogations avaient été soulevées notamment sur l'hébergement. Il informe donc les membres du Conseil Communautaire que l'hébergement de ce logiciel n'a pas de surcoût et qu'il sera hébergé sur Amenothés. Il ajoute que la maintenance et l'assistance sera gratuite pour une année.

### a) Convention de partenariat avec JURA NORD FOOT

Monsieur Christophe FERRAND, Vice-président en charge de la communication, culture et associations, présente ce point aux membres du Conseil Communautaire.

**Les membres du Conseil Communautaire prennent connaissance de ce dossier.**

### b) Homogénéisation du parc des photocopieurs des écoles

Monsieur Christophe FERRAND, Vice-président en charge de la communication, culture et associations, présente ce point aux membres du Conseil Communautaire.

Monsieur Stéphane MONTRELAY demande pourquoi les communes ne sont pas associées ?

Monsieur Christophe FERRAND précise que c'est une bonne idée mais que pour l'instant seulement les écoles et dans un second temps voir pour les communes.

Monsieur Eric MONTIGNON précise que les communes doivent être toutes d'accord.

**A l'unanimité, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire se prononcent favorablement sur cette étude d'homogénéisation de photocopieurs dans toutes les écoles pour un montant de 600 € HT.**

Pour : 44  
Contre : 0  
Abstention : 0

## **8. ENFANCE JEUNESSE SPORT ET LOISIRS**

### a) Changement d'horaires des TAP pour FRAISANS et RANCHOT

Madame Nathalie RUDE, Vice-présidente en charge de l'enfance, jeunesse, sport et loisirs, présente ce dossier aux membres du Conseil Communautaire.

Monsieur Alain GOMOT demande quel est l'incidence pour JURA NORD ?

Madame Nathalie RUDE précise qu'il n'y a aucune incidence.

Monsieur Christian GIROD intervient car il précise qu'en Conseil d'Ecole, il a été dit que le Conseil Général gérant les transports scolaires ne sera d'accord. Le Conseil d'Ecole était favorable mais pas la commune.

Monsieur Gérome FASSETNET ajoute que ce changement est une demande des enseignants et des parents d'élèves.

Monsieur Christian GIROD ajoute que les informations n'ont pas été dites correctement.

Madame Régine EMBAREK, Directrice du service Enfance Jeunesse, précise que le travail sur le changement d'horaires a été fait en concertation avec les directeurs d'école, les représentants des parents d'élèves et JURA NORD et que la décision a été unanime.

**A la majorité absolue, 7 abstentions, 2 contres, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire se prononcent favorablement sur les changements d'horaires des TAP suivants :**

- **FRAISANS : 3 fois 1heure (LUNDI/MARDI/JEUDI) de 15h45 à 16h45,**
- **RANCHOT : 2 fois 1heure30 (MARDI/JEUDI) de 15h30 à 17h00.**

**(sous condition que l'Inspection Académique valide ces horaires)**

Pour : 35  
Contre : 2  
Abstention : 7

### b) Compte-rendu de la Commission concernant les TAP 2015-2016 (année scolaire)

Madame Nathalie RUDE, Vice-présidente en charge de l'enfance, jeunesse, sport et loisirs, présente ce dossier aux membres du Conseil Communautaire.

Madame Nathalie RUDE indique que JURA NORD a un déficit d'environ 150 000 € et qu'il est envisagé de faire payer les familles à la rentrée prochaine.

Monsieur Alain GOMOT signale que JURA NORD est une des rares collectivités à avoir fait gratuit les TAP.

Monsieur Stéphane MONTRELAY ajoute que normalement des subventions vont être touchées l'année prochaine.

Madame Nathalie RUDE précise que le déficit sera le même l'année prochaine et que les aides seront les mêmes également.

**Les membres du Conseil Communautaire prennent connaissance de ce dossier.**

### c) Présentation des programmes des TAP de janvier-février

Madame Nathalie RUDE, Vice-présidente en charge de l'enfance, jeunesse, sport et loisirs, présente ce dossier aux membres du Conseil Communautaire.

**Les membres du Conseil Communautaire prennent connaissance de ce dossier.**

d) Tarifs 2015 des accueils de loisirs (périscolaire + extrascolaire)

Madame Nathalie RUDE, Vice-présidente en charge de l'enfance, jeunesse, sport et loisirs, présente ce dossier aux membres du Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire se prononce favorablement sur le mode de calcul de la tarification des accueils de loisirs (périscolaire + extrascolaire), à savoir une tarification au forfait.**

*Pour : 44*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

e) Modification du contrat Enfance Jeunesse : signature de l'avenant

Madame Nathalie RUDE, Vice-présidente en charge de l'enfance, jeunesse, sport et loisirs, présente ce dossier aux membres du Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire se prononcent favorablement sur l'avenant au contrat Enfance Jeunesse et autorisent le Président à signer cet avenant.**

*Pour : 44*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

## **9. AFFAIRES SCOLAIRES**

a) Modifications des horaires d'école de FRAISANS et RANCHOT

Monsieur Frédéric BREGAND, Vice-président en charge des affaires scolaires, présente ce dossier aux membres du Conseil Communautaire.

**A la majorité absolue, 3 abstentions, 2 contres, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire se prononcent favorablement sur ces modifications d'horaires à condition que l'Inspection Académique valide cette proposition.**

Ecoles	Horaires Ecole	Horaires TAP	Jours TAP
<b>FRAISANS</b> 3 fois 1heure	8h30-12h/14h-15h45 8h30-11h30 (mercredi)	<b>15h45-16h45</b>	Lundi- Mardi- Jeudi
<b>RANCHOT</b> 2 fois 1h30	9h-12h/14h-17h (Lundi, vendredi) 9h-12h/14h-15h30 (Mardi-Jeudi)	<b>15h30-17h</b>	Mardi- Jeudi

*Pour : 39*

*Contre : 2*

*Abstention : 3*

b) Désignation d'un élu « référent » par école

Monsieur Frédéric BREGAND, Vice-président en charge des affaires scolaires, présente ce dossier aux membres du Conseil Communautaire.

Afin de répondre au mieux aux attentes des parents d'élèves, il convient de désigner un élu « référent » par école.

Après échange en Commission du 27 novembre 2014 et du Bureau du 01/12/2014, il a été décidé de désigner

le maire de la commune en tant qu'élu « référent » : le maire étant déjà invité aux Conseils d'Ecole.

**A l'unanimité, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire se prononcent favorablement sur cette proposition.**

*Pour : 44*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

Quelques communes ont désigné un membre lors du Conseil Communautaire :

- ECOLE DE DAMPIERRE : Madame Joss BERNARD,
- ECOLE D'ORCHAMPS : Madame Jessica RAMEL,
- ECOLE DE RANCHOT : Monsieur Luc BEJEAN,
- ECOLE D'ETREPIGNEY : Monsieur Didier PEREZ,
- ECOLE DE VITREUX : Monsieur Alain GOMOT,
- ECOLE D'OUGNEY : Monsieur Patrick PETIGNY,
- ECOLE DE GENDREY : Monsieur Pierre ROUX,
- ECOLE DE SALANS : Madame Stéphanie DREZET,
- ECOLE DE SERMANGE : Monsieur Michel BENESSIONO,
- ECOLE D'EVANS : Monsieur Jean-Luc HUDRY.

## **10. AFFAIRES GENERALES**

### a) Décision modificative n° 4

Monsieur Gérome FASSET, Président, présente ce dossier aux membres du Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire adoptent cette décision modificative n° 4 au BP 2014.**

*Pour : 44*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

### b) Admissions en non valeur

Monsieur Gérome FASSET, Président, présente ce dossier aux membres du Conseil Communautaire.

Les admissions en non-valeur se décomposent comme suit :

- année 2007 : 253.73 € - MOTIF PV CARENCE,
- année 2008 : 412.61 € - MOTIF PV CARENCE,
- année 2009 : 982.94 € - MOTIF PV CARENCE,
- année 2010 : 2 445.54 € - MOTIF PV CARENCE,
- année 2011 : 3 601.57 € - MOTIF PV CARENCE,
- année 2012 : 2 565.25 € - MOTIF PV CARENCE,
- année 2013 : 2 081.03 € - MOTIF PV CARENCE.

Le montant de ces créances s'élève à 12 342.67 €.

Ce montant se décompose selon les catégories suivantes :

- concernant la catégorie « crèche/garderie/cantine » : 411.27 €,
- concernant la catégorie « divers » : 4 000.84 €,
- concernant la catégorie « ordures ménagères » : 7 930.56 €.

**A l'unanimité, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire admettent en non-valeur les créances ci-dessus.**

Ces admissions en non-valeur seront imputées à la nature.

Pour : 44  
Contre : 0  
Abstention : 0

c) Recrutement d'agents vacataires

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier aux membres du Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire acceptent de créer des emplois de vacataires pour réaliser des remplaçants et de rémunérer ces vacataires selon la réglementation en vigueur.**

Pour : 44  
Contre : 0  
Abstention : 0

d) Emploi d'avenir : attribution d'une prime annuelle

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier aux membres du Conseil Communautaire.

Deux agents ont été recrutés en emploi d'avenir et donnent entière satisfaction.

Il est proposé au Conseil Communautaire, pour une question d'équité, d'attribuer une prime annuelle à ces deux agents.

**A l'unanimité, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire acceptent d'attribuer une prime annuelle à ces deux agents.**

Pour : 44  
Contre : 0  
Abstention : 0

e) Recrutement d'un agent temporaire au sein du service technique pour accroissement d'activité

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier aux membres du Conseil Communautaire.

**Les membres du Conseil Communautaire prennent connaissance de ce dossier.**

f) Décision modificative n° 1 au BP ANNEXE SPANC

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier aux membres du Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire adoptent cette décision modificative n° 1 au BP ANNEXE SPANC.**

Pour : 44  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Président lève la séance à 23h40.

Monsieur Hervé BOUVERESSE,  
Délégué communautaire de la commune d'EVANS

Le Président de JURA NORD,  
Gérome FASSENET

Conseil Communautaire du 11 décembre 2014 – EVANS

